

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non- Valeurs et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1888, au chiffre de	fr. 1,636,500 »
Les prévisions pour l'exercice 1889 s'élèvent à	<u>1,656,500 »</u>
Soit une augmentation de	fr. 20,000 »

qui se justifie comme il est dit ci-après :

CHAPITRE II.

ART. 7. - *Restitutions de droits et amendes.*

Les restitutions se sont élevées :

En 1883, à	fr. 500,823 »
En 1884, à	581,198 32
En 1885, à	fr. 666,404 »
Cette dernière somme comprend une restitution extraordinaire de	102,678 31
qu'il y a lieu d'éliminer, ci	<u>563,725 69</u>
En 1886, à	541,887 39
TOTAL	fr. 2,187,634 40

La dépense totale de 1887 n'est pas connue; déterminée d'une manière fictive, en ajoutant $\frac{1}{11}$ au chiffre des restitutions opérées à la fin de novembre 1887, elle s'élève à fr. 548,193 70

Ce chiffre porte la moyenne quinquennale à	547,165 42
On propose d'inscrire au Budget de 1889.	fr. 540,000 »
Porté au Budget de 1888	520,000 »
En plus pour 1889	<u>fr. 20,000 »</u>

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de un million six cent cinquante-six mille cinq cents francs (1,656,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 .	654,000 .
2	— — personnelle	315,000 .	
3	— sur le droit de patente.	130,000 .	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 .	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 .	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 .	1,002,500 .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000 .	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 .	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 .	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000 .	
11	Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 .	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		•	1,656,500 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	254,321 80	
315,000	315,000	»	»	315,000	590,939 49	
150,000	150,000	»	»	150,000	357,789 57	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,247 99	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,646 99	
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
250,000	250,000	»	»	250,000	227,089 60	
540,000	520,000	20,000	»	520,000	544,887 59	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,354 96	
1,500	1,500	»	»	2,000	979 27	
170,000	170,000	»	»	220,000	258,556 88	
40,000	40,000	»	»	40,000	74,216 95	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				
654,000	654,000	»	»	654,000	1,192,945 64	
1,002,500	982,500	20,000	»	1,055,000	1,104,045 05	
1,656,500	1,636,500	20,000	»	1,687,000	2,206,990 69	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				

(424)